



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enfants

Question écrite n° 34941

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la pauvreté des enfants. Les rapports qui se multiplient tendent à prouver une paupérisation accrue de beaucoup de Français. Un rapport récent parle d'un million d'enfants au-dessous du seuil de pauvreté en France. L'ensemble des organisations de secours sanitaire et caritatif constate, à Paris par exemple, une montée spectaculaire de la fréquentation des centres d'accueil et d'hébergement, des aides alimentaires. Si cette situation s'avère exacte, c'est à la fois très grave et inacceptable. Il lui demande quelle est la crédibilité de ce genre de rapport, si on peut disposer de statistiques précises, quelles explications apporter et quels sont les moyens envisagés par le Gouvernement pour répondre rapidement à cette carence.

Texte de la réponse

Selon le rapport du Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC) rendu public le mardi 17 février 2004, la France compte aujourd'hui un million d'enfants pauvres de moins de dix-huit ans, soit 7,8 % de cette tranche d'âge qui connaît des conditions de vie extrêmement difficiles (habitat dégradé, problèmes de santé, échec scolaire, etc.) dues à la faiblesse des revenus familiaux. Le CERC a formulé un certain nombre de recommandations dont les principales concernent l'accès à l'emploi pour les parents grâce notamment à une amélioration de l'offre de système de garde d'enfants, l'amélioration de la redistributivité des revenus de transfert, la lutte contre l'échec scolaire dès les premières années de la scolarité et le soutien aux familles immigrées en coordonnant la lutte contre l'échec scolaire et les politiques d'aide à l'intégration. Ces travaux ainsi que ceux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (rapport 2004), relancent la problématique des enfants pauvres et en font un enjeu majeur de la cohésion sociale. Par conséquent, il a été demandé qu'une expertise soit menée rapidement sur les différentes mesures présentées par le CERC et de réfléchir aux modalités nécessaires à leur mise en oeuvre éventuelle.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34941

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2004, page 1504

Réponse publiée le : 17 août 2004, page 6444